



Choix entre mairie ou consulat pour un mariage en algerie

Par **Brahim57**, le **03/11/2010** à **12:55**

Bonjour,
Voilà, tout est dans le titre.
J'aimerais quand même avoir des avis concernant le mariage soit en mairie soit au consulat.
Lequel est le mieux en termes de rapidité.
Pour exemple, j'ai un ami franco algérien qui s'est marié en Algerie mais qui n'est pas passé par le consulat pour le CCAM.
Il l'a fait par la mairie et d'après lui ça na pas prit plus de temps.
Avec tout ce qu'on entend j'aimerais savoir quel sont les avantages et inconvénient.
Quel est le role du CCAM a savoir que si on ne passe pas par le consulat, donc nous n'en avons pas besoin?
C'est pas clair tout ça.
Un grand merci a tous et a toute qui répondrons de façons précis Inchallah.
Salam Alikoum.

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **13:43**

Le mariage au Consulat concerne les Français uniquement (les deux doivent être Français)

Par **Brahim57**, le **03/11/2010** à **16:58**

Merci pour ta réponse mais des franco algérien se marie au consulat avec des fille de nationalité algérienne. Donc ils ne sont pas tous deux Français.